

# COMMUNE DE CUXAC CABARDES

□□□□□□□□

## AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE 2 logements sociaux et gite

□□□□□□□□

### **R.P.C** ( Règlement Particulier de la Consultation )

□□□□□□□□

#### **MAITRE D'OUVRAGE**

Mairie de CUXAC CABARDES  
Le village  
5 place Antoine Courrière  
11 390 CUXAC CABARDES

Tél. : 04.68.26.50.06  
Fax. : 04.68.26.63.94  
Em : mairiecuxaccabardes@wanadoo.fr

#### **MAITRE D'OEUVRE**

Philippe LACROIX  
Architecte DPLG  
Le Carrié des Clots  
11 340 ROQUEFEUIL

Tél. : 04.68.20.76.71  
Port. : 06.74.08.09.61  
Em : phlacroix@live.fr

# SOMMAIRE

---

## ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES 3

---

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES 3

---

2.1.	<u>Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre</u>	3
2.2.	<u>Décomposition en tranches et lots</u>	3
2.3.	<u>Compléments à apporter au C.C.T.P.</u>	3
2.4.	<u>Variantes</u>	3
2.5.	<u>Délai d'exécution</u>	4
2.6.	<u>Modifications de détails au dossier de consultation</u>	4
2.7.	<u>Délai de validité des offres</u>	4
2.8.	<u>Propriété intellectuelle des projets</u>	4
2.9.	<u>Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense</u>	4
2.10.	<u>Frais d'études supportés par les entreprises</u>	4
2.11.	<u>Modalités de règlement des marchés</u>	4
2.12.	<u>Plans d'hygiène et de sécurité</u>	4
2.13.	<u>Garantie particulières pour les matériaux de type nouveaux</u>	4

## ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES 5

---

3.1.	<u>Solution de base</u>	5
3.2.	<u>Présentation du détail estimatif</u>	5

## ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES 5

---

## ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 6

---

## ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 6

---

**REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres concerne les travaux concernant

**AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE**  
**2 logements sociaux et gîte**

**Le village RN 118 11 390 CUXAC CABARDES**

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront pour l'ensemble des lots en **SEPTEMBRE 2024**.

**11 mois du 01/09/2024 au 30/07/2025**

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

**2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre :**

Le présent appel d'offres ouvert par corps d'état séparés est soumis aux dispositions des articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics.

**2.2. Décomposition en tranches et lots :**

Les travaux sont répartis en **10 lot**.

Chaque lot fera l'objet d'un marché conclu soit avec un entrepreneur unique, soit avec un groupement d'entrepreneurs conjoints ou solidaires.

**DESIGNATION DES LOTS**

LOT N°1	- DEMOLITIONS GROS ŒUVRE
LOT N°2	- CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE
LOT N°3	- FAUX PLAFONDS ISOLATION DOUBLAGE CLOISONS
LOT N°4	- MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM PVC ALU BOIS SERRURERIE
LOT N°5	- MENUISERIE INTERIEURE BOIS
LOT N°6	- CARRELAGE FAIENCES
LOT N°7	- ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC
LOT N°8	- PLOMBERIE SANITAIRE ECS
LOT N°9	- PEINTURE
LOT N°10	- PLATEFORME ELEVATRICE PMR

**2.3. Compléments à apporter au C.C.T.P. :**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

**2.4. Variantes :**

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Chaque candidat peut, en outre présenter une proposition supplémentaire dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation, sous la condition de respecter le programme ci-annexé.

**2.5. Délai d'exécution :**

Les travaux seront impérativement exécutés dans le délai global de **12 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira à l'entreprise de chaque lot de les commencer.

**2.6. Modifications de détails au dossier de consultation :**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **15 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

**2.7. Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à **QUATRE VINGT DIX (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

**2.8. Propriété intellectuelle des projets :**

Réservée aux Architectes.

**2.9. Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense**

Sans objet.

**2.10. Frais d'études supportés par les entreprises :**

Suivant C.C.A.P.

**2.11. Modalités de règlement des marchés :**

Le mode de règlement des marchés par le maître d'ouvrage est le virement administratif, suivant les règles de la Comptabilité Publique.

**2.12. Plans d'hygiène et de sécurité :**

Le chantier est soumis aux dispositions de la section 1 du décret n° 77-996 du 19 Août 1977.

**2.13. Garantie particulières pour les matériaux de type nouveaux:**

Les matériaux relevant de techniques non courantes telles que classifiées par le C.S.T.B. ne sont pas admis.

**ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est fourni par **le maître d'ouvrage**  
**DOSSIER CONSULTABLE SUR LE SITE par mail**

**Site de dématérialisation des marches publics <https://www.marchespublics.aude.fr>**

**3.1. Solution de base :**

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous double enveloppes cachetées.  
Il contiendra les pièces suivantes:

Une première enveloppe: (portant le nom du candidat, le N° du lot et la mention "Première Enveloppe Intérieure"), comprenant :

- Une lettre de candidature (imprimé DC 4)
- La déclaration du candidat volet 1 (imprimé DC 1) et volet 2 (imprimé DC 2)
  - L'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12) ou à défaut les certificats des administrations fiscales et sociales joints en copie conforme à l'original
  - Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale en cours de validité
  - Copie du jugement en cas de redressement judiciaire
  - Une attestation sur l'honneur relative, en application de la loi du 11 Mars 1997 sur le renforcement de la lutte contre le travail illégal, à la non-existence au cours des 5 dernières années d'une condamnation du candidat inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

**Le dossier de référence et présentation de l'entreprise**

Une deuxième enveloppe: (portant le nom du candidat, le N° du lot et la mention

"Deuxième Enveloppe Intérieure"), comprenant :

- Un acte d'engagement unique par lot (modèle joint), daté et signé (par l'ensemble des co-traitants en cas de groupement).

Que des sous-traitants soient ou non désignés au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le cadre quantitatif et estimatif complété et signé ( C.B.P ci-joint )
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), ci-joint, à accepter sans aucune modification et signé sur toutes les pages.
- Le C.C.T.C. commun à tous les lots, signé sur toutes les pages.
- Le C.C.T.P. propre à chaque entreprise, signé sur toutes les pages.

**Le dossier technique OBLIGATOIRE**

**Visite des lieux obligatoire sur RDV attestation a produire**

*Les candidats devront impérativement respecter cette présentation sous peine d'être éliminés d'office.*

### **3.2. Présentation du détail estimatif :**

Lorsqu'un candidat constatera une erreur dans le cadre du détail estimatif du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) et estimera qu'elle mérite d'être rectifiée, il présentera son offre en décomposant son détail estimatif en deux parties :

- Le montant de la première sera le résultat de l'application des prix unitaires qu'il proposera, aux quantités des natures d'ouvrages qui figurent dans le cadre du détail estimatif du C.C.T.P..
- Le montant de la deuxième partie sera celui des modifications que le candidat estimera devoir apporter à ce cadre de détail estimatif :
  - en modifiant les quantités de natures d'ouvrage qui y sont indiquées,
  - et/ou en y ajoutant éventuellement des natures d'ouvrage et en indiquant les prix et les quantités correspondants.

Le montant de l'offre à faire figurer à l'Article 2 du cadre d'acte d'engagement correspondra à la somme ou à la différence de ces deux parties du détail estimatif.

Après mise au point du marché avec les entreprises retenues, les prix mentionnés pour chacun des ouvrages deviendront forfaitaires.

Il appartient donc à chaque candidat de présenter, dans la deuxième partie du détail estimatif de son offre des modifications telles que les ouvrages puissent être réglés au moyen des prix forfaitaires résultant de ces modifications.

## **ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 296 Ter, 297, 297 Bis et 298 du Code des Marchés Publics, en précisant:

**A.** Que lors de l'ouverture de la première enveloppe, les critères d'élimination des offres seront les suivants:

- \* candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats, ou attestations demandés, dûment remplis et signés.
- \* candidats dont les capacités techniques et financières sont jugées insuffisantes par la Commission.

**B.** Que les critères de choix des entreprises dont les offres ont été enregistrées seront hiérarchisés comme suit :

<b>1. Valeur technique (conformité des offres, capacité et compétences comparatives des entreprises).</b>	<b>60%</b>
<b>Décomposition</b>	
<b>Organisation opérationnelle</b>	<b>15%,</b>
<b>visite des lieux</b>	<b>15%,</b>
<b>Moyens humains et matériel</b>	<b>15%,</b>
<b>Correspondance des matériaux avec les études</b>	<b>15%,</b>
<b>Prise en compte des objectifs de développement durable</b>	<b>15%</b>

**2. Le Prix. 40%**

Si le détail estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront signalées à l'entreprise, laquelle sera invitée à maintenir son offre. En cas de refus, cette dernière pourra être écartée.

La personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous détails de prix unitaires ou les décompositions de prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

**ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

**Les offres seront directement téléchargées sur le site de dématérialisation**

Date et heure limite de réception : **le LUNDI 19 AOUT 2024 à 12 h**

**ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Après des divers intervenants mentionnés sur le dossier D.C.E :

Services Techniques : **Mairie de CUXAC CABARDES**  
Tél. : **04.68.26.50.06** Fax. : **04.68.26.63.94** Em : **mairiecuxaccabardes@wanadoo.fr**

Conduite d'Opération : S/O

Architecte conception: **Philippe LACROIX Le Carrié des Clots 11 340 ROQUEFEUIL**  
Tél : **04.68.20.76.71** Port : **06.74.08.09.61** Em : **phlacroix@live.fr**

Bureaux d'étude spécialisés : S/O

**A CUXAC CABARDES le JEUDI 11 JUILLET 2024**

**La Mairie de CUXAC CABARDES**